



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2-2026**

#### **RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 20<sup>e</sup> jour d'avril 2026, a adopté le règlement numéro 252-2-2026 intitulé « *Règlement sur les ventes de garage* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au [www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca). Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma